



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 58618

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la situation financière des veuves au regard des conditions d'octroi de la pension de reversion et de leur pension personnelle de sécurité sociale. En effet, à l'heure actuelle, l'impossibilité de cumuler intégralement une retraite complémentaire et la pension de reversion, constitue une injustice de notre système de protection sociale, car elle place au même niveau les conjoints survivants qui, pour leur travail, ont cotisé au régime d'assurance vieillesse, et les veuves qui n'ont jamais versé de cotisations. L'octroi de cette pension s'inscrivant dans le cadre d'une limitation de ressources, le cumul de ces deux pensions n'est possible que soit dans la limite de 52 p 100 du total de celles-ci, soit de 73 p 100 du plafond de pension. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir faire un effort en faveur des veuves afin qu'un cumul de pensions à l'instar du régime de la fonction publique soit permis.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés financières que connaissent et vont connaître, dans l'avenir, nos régimes de retraite, ont conduit le Gouvernement à engager, sur la base du Livre blanc, une concertation avec les partenaires sociaux sur les perspectives de l'ensemble de nos régimes de retraite. C'est dans ce cadre que sera notamment examinée la situation des conjoints survivants. Le rapport de la mission « retraites », présidée par M Cottave, remis au ministre des affaires sociales et de l'intégration en décembre 1991, avance plusieurs mesures favorables aux conjoints survivants. Le Gouvernement étudie avec soin toutes les hypothèses relatives à cette question complexe. À ce stade, il paraît difficile de prendre une position définitive. Cependant, il s'agit là, incontestablement, d'un problème majeur pour nos concitoyens. Aucune solution partielle ne sera satisfaisante si elle ne s'inscrit pas dans un plan d'ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58618

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2468